

## Lits de crise en province de Namur

Le programme « soins de crise » développé dans le cadre de la Nouvelle Politique de Santé mentale pour les enfants et adolescents par le Réseau Santé Kirikou prévoit le renforcement de l'offre (semi-)résidentielle de crise. Dans ce cadre, les partenaires ont souligné le manque d'espaces tiers et séparateurs parfois nécessaires pour apaiser l'enfant ou l'adolescent et/ou le mettre en sécurité, en particulier pour les enfants.

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs lits de crise sont mis à disposition du réseau sur le territoire de la Province de Namur.

### Pour qui ?

Les mineurs en crise

### Où et pour quelle tranche d'âge ?

Structure pédopsychiatrique :

- CPI les Goélands :

1 lit dans la maison des enfants (2-12 ans) et 2 lits dans la maison des adolescents (12-18 ans)

Hôpitaux généraux :

- CHR de Namur :

4 lits de crise avec liaison pédopsychiatrique (0-17 ans) dans le département pédiatrique de l'hôpital

- CHU UCL Namur – site Sainte-Elisabeth :

4 lits de crise avec liaison pédopsychiatrique (0-17 ans) dans le département pédiatrique de l'hôpital

### Qu'est ce qu'une crise ?

Une situation de difficulté psycho-sociale, soudaine, nécessitant une intervention rapide auprès du jeune et de son entourage, suite à :

- un évènement déclencheur,
- une rupture d'équilibre,
- une intensification des symptômes de mal-être psychique,
- un épuisement du système,
- soit tout à la fois.

À défaut d'intervention rapide et ajustée, la situation pourrait évoluer vers l'urgence.

Attention, la crise n'est pas l'urgence, et encore moins l'urgence vitale. Dans le cadre d'une urgence vitale, nécessitant une intervention médicale ne pouvant être différée, le numéro à composer est le 112.

## Comment accéder aux lits de crise ?

- Répondre à la définition de la crise
- Respect des tranches d'âges
- Existence d'un lieu de vie assurant l'hébergement du jeune après l'accueil en lit de crise
- Consentement du jeune (en fonction de sa capacité de discernement) et/ou de sa famille  
*(N.B. : le fait que le patient ne soit pas apte à donner son accord en raison de sa pathologie psychiatrique n'est pas un critère de non-admission.)*
- Capacités suffisantes (relationnelles) pour s'intégrer dans un groupe de vie avec le soutien des professionnels  
*(N.B. : dans l'intérêt du jeune et en fonction des situations présentes au sein de l'institution, l'équipe pluridisciplinaire peut se réserver le droit de refuser l'admission dans un lit de crise.)*

## Procédure d'admission

- Contact d'admission
- Réponse en fonction des disponibilités
- Pas de liste d'attente réalisée

## En pratique

### CPI les Goélands :

Demande téléphonique et fiche interne à remplir sur le site internet  
Coordonnées de contact: 071/78.79.04

### Hôpitaux généraux :

Soit via le service des urgences, soit via une admission programmée par contact téléphonique

- CHR de Namur :  
Tél. de crise au 081/72.72.86 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, hormis le mercredi après-midi.
- CHU UCL Namur – site Sainte-Elisabeth :  
Coordonnées de contact: équipe « Adélie » au 081/70.90.01, du Ld. Au Vdd entre 9 et 16h.

## Durée d'hospitalisation :

### CPI les Goélands :

15 jours

### Hôpitaux généraux :

5 jours ouvrables

Durant les hospitalisations en lit de crise, le réseau actif du jeune reste mobilisé et mobilisable par les intervenants.

La prise de distance et la séparation que l'hospitalisation propose ne doit pas être une rupture.